

Les outils d'évaluation et de gestion du bien-être en élevage : quelles démarches pour quels objectifs ?

Valérie COURBOULAY (1), Marie-Christine MEUNIER-SALAÜN (2), Aude DUBOIS (3), Marie-Estelle CAILLE (4),
Virginie MICHEL (5)

(1) IFIP-Institut du Porc, F-35650 Le Rheu

(2) INRA, UMR1079 SENAH, F-35590 Saint-Gilles

(3) Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, 9 rue André BROUARD, F-49105 Angers

(4) Chambre d'agriculture de Bretagne, 12 Avenue Borgnis Desbordes, F-56000 Vannes

(5) Anses, Laboratoire de Ploufragan-Plouzané, UEBEAC, BP 53, F-22440 Ploufragan

valerie.courboulay@ifip.asso.fr

Les outils d'évaluation et de gestion du bien-être en élevage : quelles démarches pour quels objectifs ?

Le moteur principal de la prise en compte du bien-être animal dans les pratiques lors des phases d'élevage, de transport et d'abattage en Europe a été la réglementation. Toutefois, à l'instar de pays tiers, de nombreuses démarches et de divers statuts intègrent désormais la dimension bien-être à des degrés variables. Cela va du simple respect de la réglementation (labels nationaux, tel IKB aux Pays-Bas) à des normes plus exigeantes (label Bio), une sensibilisation accrue des acteurs par la formation et des outils d'auto-contrôle (code of welfare de Nouvelle-Zélande) ou des audits plus élaborés d'évaluation (TGI en Allemagne, WelfareQuality®). Ceci reflète l'aspect multifactoriel du bien-être. Différents types de mesures sont utilisés, sur l'animal et/ou son environnement. D'autres informations peuvent être collectées, tels que des documents techniques. La qualité de l'évaluation dépend dans tous les cas de la qualité des mesures (validité, répétabilité, robustesse) et le choix des indicateurs est lié à la nature de la démarche et de la finalité de l'outil (contrôle/certification, analyse de risque, intervention/conseil).

L'objectif de la synthèse est de présenter les modalités de construction des outils de suivi d'élevage intégrant une dimension bien-être, de préciser les différents buts recherchés et les différentes démarches existantes. Nous évaluons ensuite les perspectives de développement de ces initiatives dans le contexte politique et réglementaire présent et à venir dans l'Union Européenne.

Tool design for assessment and management of welfare in animal husbandry: what action for what purpose?

Regulation has been the main driving force leading to the inclusion of animal welfare in pig farming practices during the phases of rearing, transport and slaughter in Europe. However, as observed in some other countries, many initiatives now include the well-being dimension to varying degrees. It goes from mere compliance with regulation (in some national labels, such as IKB in the Netherlands) to higher technical standards (Organic production), strengthened awareness of farmers through training and use of tools for self-monitoring (e.g. the code of welfare in New Zealand) or more elaborate evaluation audits (such as TGI systems in Germany or Welfare Quality®). This reflects the multifactorial aspect of welfare. Different types of measures are used, related to the animal or its environment. Additional information can be collected (technical reports). In any case, the quality of assessment depends on the quality of the measures (validity, repeatability, robustness) and the choice of indicators is linked to the objectives of the approach (control/certification, risk analysis, expertise/advice).

The purpose of this paper is to present the variety of procedures for the construction of monitoring tools including animal welfare, to identify the different initiatives and their goals. Then we indicate some possible evolution of these initiatives within the present and future political and regulatory environment of the European Union.

INTRODUCTION

La question du bien-être des animaux d'élevage s'est révélée avec acuité au tournant des années 1970, quand le Comité Permanent du Conseil de l'Europe a publié la Convention Européenne sur la protection des animaux dans les élevages, ensemble de règles élaborées pour protéger les animaux dans les systèmes d'élevage intensif (1976). Cette prise de conscience s'est traduite par la rédaction d'un ensemble de directives et de règlements dans les domaines de l'élevage, du transport et de l'abattage. Initialement axée sur des recommandations de bonnes pratiques (directive généraliste 98-58-EC) ou sur des normes de conduite ou de logement (âge au sevrage, restriction des périodes de contention individuelle), l'approche réglementaire s'est orientée vers une évaluation directe sur les animaux de l'impact des pratiques d'élevage ou d'abattage (directive 2007/43/CE pour le poulet de chair, règlement CE 1099/2009 pour l'abattage). L'Union Européenne assoit ces réglementations sur une demande sociale grandissante, illustrée au travers des enquêtes Eurobaromètres sur l'attitude des citoyens Européens (EC, 2007). Ces enquêtes révèlent cependant une certaine ambiguïté en soulignant que l'intérêt manifesté pour le bien-être des animaux relève plus souvent du lien établi entre bien-être et qualité (sanitaire ou gustative) des produits, que d'une préoccupation strictement éthique. Si en Europe la réglementation a été le moteur de la prise en compte du bien-être par les opérateurs des filières, des pays tiers, mais aussi des organisations commerciales, intègrent désormais la dimension bien-être dans la production des animaux et la mettent en avant : cela va du simple respect de la réglementation (labels nationaux, tel IKB aux Pays-Bas) à des normes plus élevées (label Européen de production biologique), à une sensibilisation accrue des acteurs par la formation, à la mise en place d'outils d'autocontrôle (code of welfare de Nouvelle-Zélande), ou encore à des audits plus élaborés d'évaluation (TGI en Allemagne, protocole d'évaluation WelfareQuality®) reflétant l'aspect multifactoriel du bien-être. La prise en compte du bien-être s'appuie alors selon le cas sur des exigences de logement et de conduite des animaux, sur des évaluations directes sur les animaux, ou sur une combinaison de ces deux voies.

Cette synthèse a pour but d'identifier les démarches existantes et les objectifs recherchés, de présenter les modèles utilisés pour construire ces démarches « bien-être » et d'évaluer les perspectives de développement de ces initiatives dans le contexte politique et réglementaire de l'UE présent et à venir. Elle s'appuie sur un travail collectif d'analyse des systèmes de gestion du bien-être animal existants en France ou à l'étranger, réalisé dans le cadre d'un projet financé par le CASDAR. Ce projet s'est attaché à recenser soit des outils opérationnels et très développés, soit des méthodes qui présentaient un intérêt en termes d'approche de la question du bien-être, les premières démarches datant de la fin des années 1980.

1. QUELLE(S) ACCEPTATION(S) DU BIEN-ETRE ?

Accorder des opérateurs autour d'une démarche en faveur du bien-être nécessite *a minima* un consensus sur le choix et la définition d'indicateurs ad hoc. Le concept de bien-être animal est depuis longtemps discuté par les scientifiques (Hubbard et Scott, 2011) et les philosophes (Appleby et Sandoe, 2002), et de multiples définitions ont été apportées.

La dimension multifactorielle du bien-être est largement reconnue et la plupart des scientifiques retiennent trois composantes essentielles, utiles à l'évaluation du bien-être: la composante physique et physiologique, la composante émotionnelle et la satisfaction des besoins comportementaux (Hubbard et Scott, 2011). Une traduction opérationnelle de cette définition est sa déclinaison en « cinq libertés » que sont l'absence de faim et de soif, l'absence d'inconfort, l'absence de douleur, de blessure ou de maladie, l'absence de peur et de détresse, et la possibilité d'exprimer les comportements normaux de l'espèce (Farm Animal Welfare Council, 1992). La plupart des démarches bien-être que nous avons analysées reposent sur l'évaluation des ressources permettant de satisfaire le respect de ces libertés (Tableau 1). Elles privilégient les aspects santé, alimentation et logement.

Tableau 1 - Liste des démarches intégrant une prise en compte du bien-être et retenues pour l'analyse.

Nom de la démarche	Origine
D1. Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène	France
D2. Notice technique Label + cahiers des charges spécifiques	France
D3. Certification de Conformité de Produit : Cahiers des charges	France
D4.T. Schweitzer – Fermiers de l'Est SA	France
D5. Programme Porcherie Verte	France
D6. Grilles de conditionnalité (DGAL)	France
D7. Freedomfood	Royaume Uni
D8. British Welfare Assurance Program	Royaume Uni
D9. Qualitative assessment	Royaume Uni
D10. QS : Qualität und Sicherheit	Allemagne
D11. TGI – ANI	Autriche - Allemagne
D12. IKB	Pays Bas
D13. WelfareQuality®	UE
D14. Cahier des charges bio Européen	UE
D15. Programme Q-PorkChains (volet bien-être)	UE
D16. Le Bien-être animal en action	Canada
D17. PQA+	USA
D18. Code of welfare	Nouvelle Zélande

2. QUELLES DEMARCHES ET POUR QUI ?

Les démarches prenant en compte le bien-être des animaux en élevage peuvent être initiées par l'administration, les associations de protection animale, les distributeurs ou les éleveurs (Schmid et Kilchsperger, 2010). La question du bien-être peut y être centrale ou ne constituer qu'une des dimensions de l'outil développé. La nature des mesures et observations réalisées peut donc fortement varier selon la part accordée au bien-être dans l'audit et le temps consacré.

2.1. Des démarches aux objectifs différents

Les éleveurs sont à l'origine de nombreuses démarches, avec des objectifs et des exigences très variés sur les conditions de vie des animaux ou la prise en compte du bien-être dans les pratiques d'élevage.

L'ambition de ces démarches peut être diverse. Dans le premier cas, les démarches portent sur l'adéquation des conditions environnementales des animaux dans le but de :

- **Apporter une garantie minimale concernant le bien-être des animaux**, au même titre que d'autres attributs de la qualité du produit. Il s'agit en général d'attester de la bonne application des réglementations relatives au bien-être animal, sans spécifiquement communiquer sur le bien-être lui-même. Les cahiers des charges hollandais IKB et allemand QS (Qualität und Sicherheit) reposent sur cette approche. Le guide français des bonnes pratiques d'hygiène en élevage (GBPH) intègre aussi cet aspect, sans toutefois s'accompagner d'une réelle procédure de certification (c'est-à-dire de la validation par un organisme indépendant).
- **Mettre en place des conditions d'élevage favorables à un meilleur bien-être des animaux**, via un cahier des charges incluant des normes de conduite et de logement des animaux. C'est le cas du cahier des charges bio européen et de certaines Certifications de Conformité de Produit dans lesquelles la prise en compte du bien-être est un corollaire de l'ensemble du cahier des charges (exemple : « Le Nourrain Mayennais »).
- **Définir un cahier des charges spécifique garantissant un produit « bien-être »**. Des spécificités fortes en termes de mode de logement et de conduite favorisent un niveau de bien-être important des animaux, à tous les stades de l'élevage. C'est le cas du label « Thierry Schweitzer » mis en place à l'initiative de l'éleveur alsacien éponyme.

Dans le deuxième cas, l'accent peut être mis sur les pratiques de l'éleveur, avec pour objectif de :

- **Montrer que le bien-être des animaux est au cœur des préoccupations** dans le travail au quotidien de l'élevage. Cela passe par la mise en place de guides de bonnes pratiques d'élevage centrés sur le bien-être des animaux. Ces outils pédagogiques rassemblent des règles de base mais formulent aussi des recommandations pour améliorer le bien-être des animaux. Ce type d'approche est notamment développé en Nouvelle Zélande et est en cours de construction au Canada. Il s'agit à la fois de former les éleveurs et d'informer les consommateurs sur la prise en compte de cette dimension en élevage.
- **Intégrer une démarche de certification bien-être** : le bien-être des animaux est au cœur des préoccupations et on s'en assure par la formation des éleveurs et des audits en élevages. La démarche PQA+ développée aux Etats-Unis s'inscrit dans cette approche. Il s'agit de former les éleveurs au bien-être, de leur permettre de s'auto-évaluer, d'auditer régulièrement les élevages, mais aussi d'informer les consommateurs sur la prise en compte de cette dimension en élevage et de créer ainsi des débouchés spécifiques.

Des Organisations Non Gouvernementales travaillant dans le domaine de la protection animale peuvent aussi être à l'origine de démarches « bien-être ». L'exemple le plus abouti concerne la marque Freedom Food développée par l'organisation anglaise RSPCA, qui propose un cahier des charges et met en place, dans les élevages volontaires, des audits d'élevage garantissant le respect de ce cahier. Elle propose ainsi aux distributeurs et consommateurs des produits labellisés « bien-être ». Dans un cadre un peu différent, le label « Good Pig Awards » du CIWF (Compassion In

World Farming) récompense des entreprises mettant en place des actions en faveur du bien-être des animaux. Enfin, un ensemble de partenaires peut se regrouper, comme en Autriche, pour mettre en place une filière spécifique centrée sur le bien-être des animaux (démarche ANI). Parallèlement à ces initiatives de divers statuts, l'Administration d'Etat peut intervenir de différentes façons dans la mise en œuvre des réglementations.

Ainsi, en Europe, elle établit des grilles pour opérer des contrôles « bien-être », le respect de la loi conditionnant le bénéfice des aides PAC (« conditionnalité »). Elle intervient aussi dans la rédaction des notices techniques des labels de qualité (comme le Label Rouge en France), dans celle des codes de bonnes pratiques en appui à la réglementation (Nouvelle Zélande, Royaume Uni), voire pour favoriser l'émergence d'outils d'évaluation du bien-être en élevage. Un programme anglais d'évaluation du bien-être a ainsi été initié à la demande du ministère anglais de l'agriculture. A l'échelle Européenne, l'Administration Communautaire intervient aussi en finançant des recherches sur l'évaluation du bien-être animal (programmes WelfareQuality[®] et Q-PorkChains).

2.2. Quel type de méthode pour quel usage ?

2.2.1. Démarches de progrès ou satisfaction d'exigences minimales ?

Une démarche de progrès consistera en une étape de diagnostic suivie de conseil et/ou de la mise en place d'actions correctives. La construction de ce type de démarche repose généralement sur l'identification préalable du (ou des) problème(s) de bien-être à partir d'enquêtes en élevage, pouvant intégrer des mesures sur animaux. Une fois appréhendée l'importance du problème dans la population, la méthode permet alors de positionner un élevage donné dans son environnement et de fixer des objectifs d'amélioration. D'autres indicateurs peuvent être relevés en complément, sur l'environnement et la conduite des animaux, afin de mettre en évidence des relations avec les problèmes de bien-être identifiés et de définir des facteurs de risque.

Le conseil à l'éleveur s'appuiera sur cette connaissance. Ces démarches, lourdes à mettre en œuvre, sont pour l'instant le plus souvent cantonnées au domaine de la recherche. Plus couramment, en particulier dans le cadre de démarches de contrôle ou de certification, il s'agira de vérifier si l'élevage est en conformité avec des objectifs prédéfinis, formalisés par la réglementation ou un cahier des charges spécifique.

2.2.2. Exigences de moyens ou de résultats ?

La plupart des méthodes mises en œuvre reposait jusqu'à présent, tout comme d'ailleurs la réglementation, sur des exigences de moyens : normes de logement (logement des truies en groupes), règles de conduite (absence de caudectomie, selon le règlement CE 889-2008 pour la production biologique) et plus rarement sur une obligation de résultat. On peut cependant citer le contre-exemple de la directive Européenne sur les poulets de chair qui conditionne les densités d'élevage à l'importance des lésions aux pattes (pododermatites) relevées dans les lots de poulets abattus (directive 2007/43/CE). Cette exigence de résultats, appréciée par une évaluation *in fine* du bien-être des animaux de l'élevage, devrait être encouragée à l'avenir par l'Union Européenne. La formalisation d'une méthode en ce sens, avec un objectif initial de labellisation, constituait l'un des enjeux majeurs du programme WelfareQuality[®].

3. LA NATURE DES INFORMATIONS RELEVÉES

Quelles que soient les démarches d'audit développées en élevage, elles doivent reposer sur des indicateurs reconnus et fiables.

Il est nécessaire de disposer de mesures robustes qui présentent un certain nombre de qualités (Geers, 2007) : elles doivent être utilisables quel que soit l'élevage considéré, répétables dans le temps, c'est à dire fournir une information de même nature quel que soit le moment de la notation, et être reproductibles par différents observateurs de la même manière.

La difficulté de répondre à l'ensemble de ces exigences, associée à la nécessité d'effectuer les audits dans un temps réduit, a conduit la plupart des démarches bien-être à s'attacher au recueil d'informations faciles à collecter et ne nécessitant pas de mesures sur les animaux.

Une autre qualité essentielle d'une mesure est sa validité au regard de l'objectif : permet-elle de renseigner effectivement une des dimensions du bien-être ?

L'analyse des démarches de certification anglaises a montré qu'une approche fondée uniquement sur une obligation de ressources ne permet pas de garantir un haut niveau de bien-être (Mullan *et al.*, 2011).

Ce constat a conduit au développement de nouvelles mesures à intégrer dans les systèmes d'audit, mais aussi à définir de nouveaux outils d'évaluation du bien-être en élevage, essentiellement fondés sur l'observation des animaux (outils D8-BWAP, 2004 ; D13-WelfareQuality®, 2009).

Au final, l'objectif recherché va déterminer le choix des indicateurs relatifs au bien-être des animaux. Ceux-ci pourront aller de simples spécifications des conditions de logement à des méthodes très détaillées de notation sur les animaux.

3.1. Les aspects du bien-être couverts

Les définitions du bien-être animal renvoient à de nombreux paramètres, plus ou moins facilement utilisables en situation d'élevage et cette diversité se retrouve dans les différentes démarches.

Dans le travail d'analyse des outils relevés au tableau 1, nous avons regroupé ces dimensions en cinq catégories : le comportement des animaux, la santé, l'alimentation, le logement, la production.

Pour chacune de ces catégories les démarches s'appuient sur un ou plusieurs descripteurs qui sont liés à l'animal, à son environnement ou à la conduite de l'élevage (Tableau 2).

Il s'agit de mesures effectuées lors d'une visite sur les animaux ou leur environnement, d'enregistrements de routine effectués par les éleveurs, ou de documents descriptifs de l'élevage et des procédures de suivi des animaux.

Des méthodes d'échantillonnage sont parfois proposées pour les mesures sur animaux.

La variété des mesures utilisées est illustrée dans les paragraphes suivants.

3.2. Le comportement

L'observation du comportement des animaux renseigne sur la nature de leurs activités, mais également sur l'impact de l'environnement physique.

Il peut être pris en compte de diverses manières, à l'échelle du troupeau, de groupes d'animaux ou d'individus.

Tableau 2 - Nature des mesures utilisées dans les différents outils

Nom de la démarche	Type de mesure ¹	
	Sur l'animal	Sur l'environnement et/ou la conduite
D1. GBPH		++
D2. Notice Label		++
D3. CCP		++
D4.T. Schweitzer		++
D5. Porcherie Verte	++	+
D6. Conditionnalité		++
D7. Freedomfood	(+)	++
D8. British WAP	++	+
D9. Qual. Assessment	+	
D10. QS		++
D11. TGI – ANI	(+)	++
D12. IKB		++
D13. WelfareQuality®	++	+
D14. Bio Européen		++
D15. Q-PorkChains	+	++
D16. BEA en action	(+)	++
D17. PQA+	+	++
D18. Code of welfare	+	++

¹(+) : observation globale des animaux et/ou une notation

+ : quelques relevés

++ : nombreux relevés

L'évaluation qualitative (D9, Tableau 2) est une évaluation subjective qui traduit le ressenti d'un observateur face à des groupes d'animaux (Wemelsfelder et Millard, 2009).

Elle est réalisée par un observateur entraîné et repose sur l'observation de plusieurs groupes de porcs d'un même élevage pendant 10 à 20 minutes. A l'issue de la période d'observation, l'opérateur décrit le comportement des animaux à travers une série de 20 descripteurs positifs ou négatifs (calme, nerveux, tendu ...) en indiquant l'intensité de sa perception sur une échelle linéaire. Un score global est ensuite calculé selon une équation prenant en compte une pondération de chaque descripteur. Cette approche permet de qualifier des grands types de systèmes (plein air, bâtiment, extensif), mais ne permet pas de discriminer des élevages de même nature (Temple *et al.*, 2011). Une évaluation simplifiée, basée sur l'impression générale de l'élevage, est parfois retenue : l'auditeur note si les animaux sont « plutôt bien ou plutôt pas bien » à l'issue de sa visite d'élevage.

Une appréciation générale de l'ensemble des comportements exprimés par les animaux peut être relevée et un jugement porté par l'auditeur sur la normalité de ces comportements. Certaines démarches détaillent ainsi la présence ou la fréquence de comportements stéréotypés et de comportements anormaux. Selon l'outil, les observations et enregistrements sont faits soit par l'éleveur, soit par la personne chargée de l'audit. Les comportements stéréotypés des truies sont ainsi décrits dans les documents d'audit et leur fréquence évaluée par l'observation individuelle d'un échantillon d'animaux ou par l'observation pendant 10 minutes d'un groupe d'animaux. Les autres comportements anormaux relevés sont principalement liés au cannibalisme

(morsures ou manipulation de zones sensibles, comme les plaies).

La nature et l'importance des comportements sociaux (positifs et négatifs) et d'investigation de l'environnement (paille, objets, autres éléments de l'environnement de l'animal) peuvent être relevées sur différents groupes d'animaux. Les comportements de jeu peuvent également être pris en compte.

Le comportement de l'animal vis à vis de l'homme peut être mesuré dans des tests d'approche ou de réactivité. Il permet d'évaluer la peur des animaux et la qualité de la relation Homme/Animal. Pour les truies, l'observateur s'approche progressivement de l'animal jusqu'à le toucher et note sa réaction sur une échelle de 0 à 2. Pour les autres animaux, l'observateur note leur réaction lorsqu'il se déplace dans la case ou le temps que met le premier porc à s'approcher. Une observation plus sommaire peut consister à observer le comportement de l'éleveur et des animaux lors de la visite (approche des animaux, contact avec les animaux) ou à discuter avec l'éleveur de sa formation et de ses savoirs faire.

Enfin, l'observation de la répartition des animaux dans la case et de leurs postures permet de qualifier le comportement thermorégulateur et la bonne utilisation de l'espace.

3.3. La santé

La santé regroupe des informations relatives à l'état général des animaux, à la présence de signes cliniques majeurs et à une évaluation de la qualité de suivi des animaux.

Il ne s'agit pas d'une analyse approfondie visant à établir un diagnostic, démarche qui relève des compétences du vétérinaire, mais de l'identification de problèmes majeurs. Cela passe le plus souvent par le relevé d'informations disponibles sur l'élevage, mais aussi par des observations et des mesures sur les animaux et leur environnement.

Les contrôles peuvent porter sur la présence de documents techniques de suivi d'élevage : certificat de formation des employés et de l'éleveur, procédures d'identification, de soins, d'euthanasie, plan sanitaire, plan de prévention et de traitement des principales pathologies. Les informations relatives aux mortalités (type d'animaux concernés et causes) peuvent être demandées (elles relèvent dans l'Union Européenne du registre d'élevage). La surveillance des animaux peut être attestée par un relevé quotidien des événements. Des procédures liées à la reconnaissance et la gestion des animaux présentant des problèmes de comportement sont parfois obligatoires. Des plans d'action écrits peuvent être systématiquement demandés en réponse à certains problèmes d'élevage.

Le suivi vétérinaire de l'élevage est souvent pris en compte ; outre l'enregistrement des ordonnances et des factures de produits vétérinaires et matériels d'intervention, un nombre minimum de visites peut être demandé (jusqu'à 4 visites annuelles).

Lors de la visite d'élevage, l'auditeur peut être amené à relever la fréquence d'animaux présentant un état général dégradé et à évaluer la qualité de la prise en charge de ces animaux. Il vérifiera par exemple la présence d'une infirmerie et sa conception, ou les raisons pour lesquelles un animal qui aurait dû être euthanasié ne l'a pas été.

Dans certaines démarches, l'observation de l'état des animaux se fait soit globalement en observant le troupeau, soit en contrôlant un échantillon d'animaux.

Elle prend en compte les plaies, les abcès, les hernies, les boiteries, les prolapsus, l'état de la peau, les problèmes de mammites, métrite, constipation, les écoulements oculaires. Pour les plaies, diverses localisations peuvent être spécifiées : notation globale de l'animal ou notation de différentes parties du corps pour identifier des problèmes de comportement associés. La notation peut être binaire (présence/absence de problème) ou intégrer une notion d'intensité (notation en classes).

La présence de diarrhées peut être évaluée, soit sur les animaux, soit par l'observation des cases. Quand ils sont pris en compte, les problèmes respiratoires sont évalués par des comptages de toux, d'éternuements, du nombre de porcs ayant une respiration lourde ou présentant des groins tordus. Des notations de poumons peuvent être aussi intégrées à l'évaluation si elles sont disponibles.

Les observations sont faites par l'auditeur au cours de la visite. Certaines démarches imposent également à l'éleveur de les noter en routine dans un carnet d'élevage, ce qui pourra servir également à renseigner sur la qualité de suivi des animaux.

3.4. L'alimentation

L'alimentation et l'abreuvement, tant en qualité qu'en quantité, sont des éléments importants pour le bien-être des animaux.

Les contrôles portent soit sur les équipements, soit sur l'évaluation de l'état d'embonpoint des animaux, reflet d'une sous-alimentation, ou d'une suralimentation dans le cas des truies. La notation des animaux peut être binaire (amaigrissement extrême/ animal normal), ou comporter de trois à cinq modalités (notation des truies).

Quand ils sont relevés, le nombre de places à l'auge ou la longueur d'auge sont considérés par rapport à une norme. La qualité de l'aliment est appréciée à partir de sa composition et de normes minimales, comme par exemple des taux de cellulose brute minimum pour les aliments des truies.

De même, le nombre d'animaux par abreuvoir peut être relevé et évalué par rapport à une norme. Le bon positionnement de cet équipement dans la case est parfois évalué. La propreté et la fonctionnalité des abreuvoirs peuvent aussi être des éléments de contrôle. Suivant les démarches, l'abreuvement des animaux doit être à volonté pour les truies ou pour tous les animaux ou *a minima* assuré par deux distributions quotidiennes.

3.5. Le logement

Les descripteurs relatifs au logement peuvent permettre d'évaluer les conditions de confort des animaux : les plans de l'élevage permettent de vérifier la compatibilité entre les effectifs d'animaux et les surfaces ; des documents de contrôle des équipements (comptes-rendus de visites) et des plans d'urgence sont parfois requis. Des mesures peuvent également être réalisées pour évaluer l'adéquation de l'environnement (comportement thermorégulateur, possibilité de couchage dans des zones propres, dureté des sols...).

Les surfaces par animal sont soit mesurées, soit évaluées qualitativement en regardant le nombre d'animaux qui ont des conditions de logement adéquates, c'est-à-dire par exemple qui peuvent s'étendre sans avoir la tête dans l'auge.

La qualité des surfaces peut être évaluée par la présence et la gravité de bursites, ou par celle de cals aux épaules des truies.

L'aménagement des cases avec des matériaux d'enrichissement peut être vérifié, et le remplacement fréquent de ceux-ci exigé en cas de cannibalisme dans certaines démarches.

La propreté peut faire aussi l'objet de notation soit sur les sols, en plusieurs modalités, soit sur les animaux, en deux ou trois modalités.

Quand elle est qualifiée, la qualité de l'air est le plus souvent évaluée de façon subjective, mais des mesures de taux d'ammoniac peuvent être effectuées en complément. Quelques démarches indiquent des valeurs maximales pour NH₄, CO₂ et H₂S.

La présence de lumière est contrôlée et des intensités minimales peuvent être fixées (9h/j d'une intensité lumineuse suffisante, soit au minimum 20 lux dans le guide néo-zélandais). Le contrôle des températures peut se faire soit par la mesure directe de la température des salles, soit par l'observation du comportement thermorégulateur des animaux. Certaines démarches indiquent à l'éleveur comment reconnaître des situations de températures extrêmes.

Ces observations peuvent également être faites par un auditeur lors de sa visite.

3.6. La production

Les critères de production concernent les données de conduite des animaux et les résultats techniques. Il peut s'agir de vérifier le respect de l'interdiction de certaines pratiques comme l'utilisation d'anneaux nasaux (élevage en plein air), la coupe des queues ou des dents, ou le contrôle des modalités de mise en œuvre de ces pratiques et leur justification, si elles s'avèrent nécessaires dans une situation donnée.

La qualité des interventions humaines, déjà abordée par le comportement des animaux et la santé, peut s'apprécier aussi par la formation des éleveurs, par l'existence de procédures décrites pour les soins et la manipulation des animaux, par l'absence d'actes de maltraitance, par la capacité à identifier et gérer des situations à problèmes, par le taux d'animaux euthanasiés sur l'élevage, voire plus simplement par la propreté des installations, l'état du matériel, la fréquence de suivi des animaux et des équipements par l'éleveur...

Les critères techniques relevés concernent principalement les truies : il peut s'agir du nombre de jeunes truies en première et deuxième portée, du nombre de vieilles truies (en portée 8 et plus), du pourcentage de réforme et leurs causes.

4. LA VALORISATION DE L'INFORMATION COLLECTÉE

L'information collectée peut être qualitative ou quantitative. Un premier niveau de qualification est l'évaluation de la situation globale de l'élevage ou de différents aspects du bien-être au cours de la visite : l'auditeur qualifie alors la situation à dire d'expert, selon sa perception et compte tenu des connaissances qu'il a d'autres élevages.

Dans la plupart des démarches basées sur l'analyse des ressources, il s'agit cependant de vérifier la conformité avec la règle ou la référence (présence/absence d'une infirmerie séparée par exemple). La quantification se fait par des mesures simples comme des comptages (nombre de toux, nombre de lésions, nombre d'animaux présentant une boiterie), exprimés sous forme de fréquence, ou par des mesures physiques de la qualité de l'environnement (température, taux d'ammoniac).

Un descripteur peut toutefois être qualifié suivant un système de classes plus ou moins détaillé, que ce soit sur l'environnement (outil TGI-ANI) ou l'animal (note de propreté ou note d'état d'engraissement). Par exemple, le système TGI-ANI évalue le bien-être des animaux à travers cinq rubriques permettant de qualifier la qualité du déplacement, la possibilité de contact social, la qualité des sols, les conditions d'ambiance, la qualité des interventions humaines. Pour chaque rubrique, six ou sept descripteurs sont utilisés. Chaque descripteur est évalué via une note allant de -0,5 pour la moins bonne situation à +3. Par exemple, les six items relatifs à la qualité du déplacement sont notés de -0,5 à +3 pour la surface par animal (selon l'espace disponible), de -0,5 à +2 pour la qualité de l'environnement au regard des possibilités d'activité des animaux, de 0,5 à 1 pour la présence d'équipements pour se gratter et de 0 à 1 ou 1,5 pour les possibilités d'exercice sur une zone extérieure. Au final, un élevage aura pour cette rubrique une note comprise entre -1 et +9,5.

Dans le cas de mesures sur animaux, si le descripteur est mesuré sous forme de notation en classes, il s'agira de relever les effectifs d'animaux dans chacune de ces classes.

Selon l'outil, les descripteurs recensés lors de la visite d'élevage sont soit utilisés de façon indépendante, par exemple pour analyser la situation de l'élevage et relever précisément les points à problème, soit plus ou moins fortement agrégés pour déterminer une évaluation globale. Dans le premier cas, les données de base sont utilisées telles quelles (mesure simple, évaluation) ou sous forme de score. L'interprétation des mesures se fait par rapport à un standard qui peut être une obligation de moyen définie dans un cahier des charges, une réglementation (exemple : sol de type litière) ou par comparaison à une valeur numérique seuil (exemple : réforme des truies pour cause de boiterie inférieure à 3%).

Dans le deuxième cas, une étape supplémentaire consiste à rassembler et intégrer les descripteurs suivant des procédures plus ou moins complexes. Le niveau le plus simple consiste à combiner des scores ou des mesures, sous la forme de sommes, de moyennes brutes ou de moyennes pondérées. Dans le cas le plus simple, qui correspond à la plupart des démarches de certification ou de contrôle, les valeurs 1/0 sont attribuées à chaque descripteur en fonction de la conformité à une norme. La règle permettant de qualifier l'élevage repose alors sur la somme obtenue : si tous les descripteurs sont conformes, le score final est maximal. Certaines démarches peuvent accepter des scores plus faibles à titre transitoire. Dans l'outil ANI-TGI, les notes de chaque descripteur sont additionnées pour déterminer une note globale pour chaque rubrique puis pour l'élevage. Si ces méthodes permettent de cibler facilement les points à problème, l'inconvénient de ce mode d'agrégation est de permettre des compensations entre descripteurs et de qualifier favorablement un élevage qui présenterait une situation dégradée pour l'une des rubriques. Par ailleurs, l'utilisation de seuils, si elle est pertinente pour fixer des objectifs à atteindre, l'est moins quand il s'agit de juger d'un niveau de bien-être car elle ne prend pas en compte le gradient d'évolution d'un caractère : par exemple, il n'est pas pertinent de qualifier une situation comme bonne en deçà d'un seuil de 3% de boiterie et mauvaise au-delà.

Cela vaut encore plus quand on doit apporter un jugement à partir de plusieurs descripteurs.

Pour pallier cela, des méthodes mathématiques d'intégration de plusieurs descripteurs en un score unique ont été développées dans l'outil WelfareQuality®; elles

modélisent sur une échelle de 0 à 100 les réponses faites par des experts confrontés à de multiples situations d'élevage théoriques (Figure 1). Dans cet outil, un score est ainsi calculé pour quatre des principes définissant le bien-être (alimentation adaptée, logement correct, bonne santé, comportement approprié); un jugement global de l'élevage est alors donné en fonction des niveaux obtenus pour les quatre scores (Veissieret *al.*, 2010).

Ce type d'outil permet d'une part de classer des élevages au regard du bien-être (4 classes ont été définies : excellent, bon, moyen, insuffisant/non classé), d'autre part de détailler le ou les points à problèmes au niveau de l'élevage en revenant aux descripteurs de base.

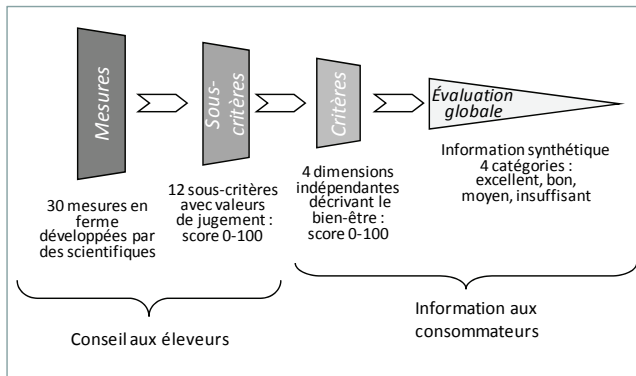


Figure 1 - Illustration de la démarche d'agrégation de critères dans WelfareQuality® (d'après Veissieret *al.*, 2010)

5. CONCLUSION : QUELLES EVOLUTIONS POUR CES DEMARCHES ?

La multiplicité des démarches traduit la part importante que prend le bien-être des animaux d'élevage dans les préoccupations de la société civile. La diversité observée dans les applications illustre différentes réponses apportées par les opérateurs. Elles vont de l'assurance d'une conformité « réglementaire » vis-à-vis du bien-être, à la formalisation d'objectifs de standards élevés.

La mise en avant de conditions d'élevage ou de conduites spécifiques garantit-elle un meilleur bien-être ? Que recouvrent ces appellations d'un label à l'autre et d'un pays à l'autre ? Répondre à ces questions nécessiterait d'évaluer ces démarches par rapport à un « golden standard » unanimement reconnu.

A défaut d'une telle référence, le risque existe de créer des confusions dans l'esprit des consommateurs sur la situation réelle des élevages ainsi labellisés « bien-être ». Une analyse de la politique menée par l'Union Européenne au cours de la période 2006-2010 et des évolutions à envisager fait émerger la nécessité de disposer d'un cadre méthodologique pour des allégations sur ce sujet.

Les éleveurs et les consommateurs s'accordent sur la pertinence de certaines mesures sur animaux pour évaluer le bien-être (Courboulay *et al.*, 2008 ; Hubbard et Scott, 2011) mais, au-delà du respect de ces critères, les consommateurs sont dans de nombreux cas en recherche d'image (Veissieret *al.*, 2011).

Il apparaît donc nécessaire d'informer et de communiquer vers le public (citoyens et consommateurs) sur ce qu'est réellement le bien-être des animaux et de proposer des démarches différenciées pour répondre à ces demandes.

Quelles démarches adopter pour progresser sur la question du bien-être ?

L'Europe est le lieu où le standard de bien-être des animaux d'élevage est le plus élevé dans le monde et cette réalité devrait être communiquée aux consommateurs pour améliorer leur connaissance.

Des exigences supérieures pourraient être proposées dans le cadre de productions labellisées bien-être, en prenant en compte les contraintes liées à toute certification d'élevages : contraintes de faisabilité et de reproductibilité des mesures (effetauditeur), plus difficiles à assurer dans le cadre de mesures sur animaux ; contraintes économiques qui lient la durée possible de l'audit aux perspectives de valorisation des produits. Une démarche en deux temps pourrait s'envisager. Dans un premier temps, les élevages à risque seraient identifiés sur la base d'indicateurs relevés sur l'environnement de l'animal ou à l'abattoir. Dans un second temps, des mesures en élevage seraient effectuées afin de vérifier la présence ou non de problème par des notations sur les animaux. Ceci permettrait en outre de s'assurer de l'impact réel des conditions de l'élevage sur les animaux. Cette approche est plébiscitée en Angleterre, pays pionnier en matière de systèmes d'assurance qualité bien-être, qui recommande d'introduire des mesures sur animaux dans les procédures de labellisation. Les notations sur animaux pourraient être focalisées dans un premier temps sur les mesures qui paraissent les plus pertinentes, ou mesures *Iceberg* (FAWC, 2009), quitte à élargir par la suite à d'autres aspects du bien-être. A l'extrême, pour répondre à certaines demandes de consommateurs, une démarche de ce type pourrait être couplée à des exigences sur les modes de conduite et de logement des animaux pour assurer un très haut niveau de bien-être.

Une autre approche pour l'amélioration du bien-être des animaux d'élevage pourrait consister à en déléguer la gestion aux éleveurs. Ils sont en effet les mieux à même d'intervenir pour remédier à des problèmes d'élevage. Les enquêtes Européennes réalisées auprès des consommateurs indiquent clairement qu'ils sont considérés comme les meilleurs garants du bien-être des animaux (EC, 2007). La mise en place de guides de bonnes pratiques, de formation et de sensibilisation avec des outils d'autoévaluation, permettrait de replacer l'éleveur au cœur du dispositif et faciliterait le dialogue avec la société civile. L'autoévaluation permettrait une amélioration en continu des pratiques. Un système de contrôle de ce type de démarche reste toutefois à imaginer.

Les exemples analysés montrent les deux voies possibles et utilisées dans les différents pays pour assurer la prise en compte du bien-être dans les élevages. L'amélioration des standards générant le plus souvent des coûts pour l'éleveur, la démarche retenue, quelle qu'elle soit, s'inscrit soit dans une dynamique réglementaire (le législateur redéfinit le bien commun), soit dans une approche commerciale (faisant écho à des attentes présumées du consommateur). Dans les deux cas, il est nécessaire de bien évaluer la faisabilité, de prendre en compte les coûts de mise en œuvre et leurs modalités de prise en charge. L'élaboration et la mise en place des démarches doivent être menées en concertation avec les éleveurs. D'une part, ils sont évidemment légitimes sur la question de la qualité de vie de leurs animaux.

D'autre part, cette question n'est qu'une de celles qui leur sont posées et la prise en compte des autres paramètres de l'élevage est indispensable.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Appleby M.C., Sandoe P., 2002. Philosophical debate on the nature of Well-being: implications for animal welfare, 2002. *Anim. Welfare*, 11, 283-294.
- Courboulay V., Delarue E., Eugene A., 2008. Evaluation du bien-être des porcs : comparaison d'élevages sur litière ou sur caillebotis. *JournéesRech. Porcine*, 40, 243-250.
- D1. Guide des bonnes pratiques d'hygiène en élevage de porc, FNP, Coop de France, Inaporc, IFIP, octobre 2009, éditions IFIP – Institut du porc, 58p.
- D2. Notice technique Label Rouge <http://www.inao.gouv.fr>
- D3. Cahier Des Charges Cc 34-02, Association Les Fermiers De L'Erve, 202 rue du Bas des Bois, 53 002 Laval cedex
- D4. Thierry Schweitzer, cahier des charges technique. http://www.thierry-schweitzer.com/cahier_des_charges.pdf
- D5. OFIVAL 2005 : Meunier-Salaün M.C., Mormède P., Terlouw C., Courboulay V., Chevillon P., Ramonet Y., Dubois A., Postollec G., 2005. Mise au point d'une méthodologie de mesure du bien-être chez le porc. Rapport Final, Convention OFIVAL/INRA, Contrat INRA A01934.
- D6. MAAPRAT. Fiche Conditionnalité 2011 - Domaine « Protection animale ». http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/04_Fiche_Conditionnalite_2011-Domaine-Protection_animale.pdf
- D7. RSPCA Welfare Standards for pigs, January 2010. <http://www.rspca.org.uk/sciencegroup/farmanimals/standards>
- D8. Bristol Welfare Assurance Programme (BWAP) Pig Assessment, <http://www.vetschool.bris.uk/animalwelfare>
- D9. Qualitative Behaviour Assessment. In:Welfare Quality Reports n°10: Assessment of animal welfare measures for sows, piglets and fattening pigs. School of city and regional planning, Cardiff University, Cardiff UK. 310p.
- D10. « Tierschutzim QS-System 01.03.11» Guideline Agriculture Pig Farming. <http://www.q-s.info>
- D11. Bartussek H, 1995. TiergerechtheitsindexfürMastschweine, TGI 35/L 1995, Stand Dezember 1995, Veröffentlichungen der bundesanstaltfüralpenländischelandwirtschaft (BAL) Gumpenstein, A 8952 Irdning
- D12. IKB Varken. Werkboek versie 5.0, 2011. http://www.ikbvarken.nl/media/CBS%20-%20IKBvarken/nl_NL/Documents/Administration_documents/Brochure_2011_werkboek_versie_5.0.pdf
- D13. Welfare Quality®. Voir supra.
- D14. Règlement CE n° 834/2007 du conseil relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques abrogeant le règlement CEE n° 2092/91. JOCE 20.7.2007
- D15. Projetintégré Q-PorkChains (module 2.1 : Tools for assessment of sustainability).<http://www.q-porkchains.org>
- D16. Programme bien être animal 2006. Le bien être animal en action. <http://www.cqa-aqc.ca/aca/documents/BEA-Programme-Bien-etre-animal.pdf>
- D17. Programme PQA +. Site Assessment Guide. National PorkBoard, P .O. Box 9114, Des Moines, IA 50306 USA
- D18. Animal Welfare (Pigs) - Code of Welfare 2010, <http://www.biosecurity.govt.nz/files/regs/animal-welfare/req/codes/pigs/pigs-code-of-welfare.pdf>
- European Commission, 2007. Attitudes of EU citizens towards Animal Welfare. Special Eurobarometer 270/wave 66.1 – TNS Opinion & social. 51p.http://ec.europa.eu/food/animal/welfare/survey/sp_barometer_aw_en.pdf
- Farm Animal Welfare Council, 1992. FAWC updates the five freedoms. *Vet. Rec.*, 131, 357.
- Geers R., 2007. On farm monitoring of pig welfare: general introduction. In :Velarde A. &Geers R. (Eds), On farm monitoring of pig welfare: COST action 846, 11-17, Wageningen Academic Publishers, Wageningen, The Netherlands.
- Hubbard C., Scott K., 2011. Do farmers and scientists differ in their understanding and assessment of farm animal welfare? *Anim. Welfare*, 20, 79-87.
- Mullan S., Edwards S.A., Butterworth A., Whay H.R., Main D.C.J., 2011. A pilot investigation of possible system descriptors in finishing pigs. *Anim. Welfare*, 20, 439-449.
- Schmid O., Kilchsperger R, 2010. Econwelfare Project – Analysis of animal welfare initiatives in Europe.Proc. 9th European IFSA Symposium, 4-7 July 2010, Vienna,pp. 1963-1971
- Temple D., Courboulay V., Manteca X, Velarde A., Dalmau A., 2011.The welfare of pigs in five different production systems in France and Spain: assessment of behavior. Proceedings of the 45th congress of the ISAE, p. 45.
- Veissier I., Botreau R., Perny P., 2010. Evaluation multicritère appliquée au bien-être des animaux de ferme ou à l'abattoir : difficultés et solutions du projet WelfareQuality®. *INRA Prod. Anim.* 23 (3), 269-284.
- Veissier I., Jensen K.K., Botreau R., Sandoe P., 2011. Highlighting ethical decisions underlying the scoring of animal welfare in the Welfare Quality scheme. *Anim. Welfare*, 20, 89-101.
- Welfare Quality®, 2009. Welfare Quality® assessment protocol for pigs. Welfare Quality® Consortium, Lelystad, The Netherlands, 114p.
- Wemelsfelder F., Millard F, 2009. Qualitative Behaviour Assessment. In:Welfare Quality Reports n°10: Assessment of animal welfare measures for sows, piglets and fattening pigs,p. 213-219. School of city and regional planning, Cardiff University, Cardiff UK.